

Composition sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIème siècle jusqu'à nos jours : La pauvreté, une menace pour la prospérité de tous ?

Telle que présentée la question en exergue s'apparente à une tautologie. Elle dénote justement le lien étroit qu'entretient la notion de pauvreté avec la modernité. La pauvreté, menace « d'abord » pour la prospérité de tous, doit être combattue par les politiques publiques, tant nationales (politiques de redistribution) qu'internationales- la réduction de la pauvreté comme objectif mondial du millénaire.

Objectif certes louable entre tous, mais qui repose trop souvent sur une conception « appauvrie » du concept, dans son acception monétaire notamment.

Les enjeux en sont bien évidemment plus larges et complexes à la fois, en ce qu'ils engagent et révèlent toute la fragilité, voire la ténuité, du lien social.

Si la pauvreté est une préoccupation croissante, tant des citoyens que des acteurs publics, dans nos sociétés contemporaines, c'est d'abord en tant que facteur d'inefficience économique globale, ensuite plus résiduellement comme ferment de troubles sociaux.

Extraite de l'usage principalement monétaire auquel elle est cantonnée bien souvent, elle recèle des enjeux globaux complexes qui amènent à reconsidérer les diverses modalités du lien social.

L'article premier de la « Déclaration de Philadelphie », constitutive de la charte de « l'organisation Internationale du travail », qui proclame que « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous », est doublement révélatrice.

Elle est révélatrice d'une prise de conscience qui s'est accrue depuis plus d'un siècle des dangers que comportait la pauvreté, aussi abusivement définie soit-elle. Elle est révélatrice plus encore, à l'heure de l'émergence des droits sociaux (cf. Préambule de la Constitution en 1946), de la mise en place institutionnelle de systèmes publics visant à pallier les conséquences de la pauvreté.

Soixante-dix ans après les premières lois Bismarckiennes, elle est rédigée peu après la conception du système beveridgien (1942), premier système étatique intégré visant à contrarier les risques sociaux, et notamment la pauvreté, par la mise en place de revenus minimaux.

La pauvreté en tant que problème politique à « traiter » (et pas uniquement via les forces de police) est née peu ou prou avec le libéralisme et l'économie de marché, et connaît son apogée avec l'Etat-Providence.

Il suffit de se référer à la thèse éclairante quoiqu'ancienne de Karl Polanyi (« La grande Transformation », 1944) pour suivre avec la systématisation de la fabrique anglaise à la fin du XVIIIème siècle les premières mesures pour les pauvres, et leur approfondissement avec l'amplification de la révolution industrielle (y.c le saut qualitatif des lois de Bismarck au début des années 1870). Les indigents quittent l'orbe de l'Eglise pour laisser la place aux « pauvres » eux sous la tutelle du patronat puis la responsabilité du gouvernement.

En cela, l'élaboration libérale de la préoccupation pour la pauvreté (tout autant morale qu'économique d'ailleurs chez Adam Smith) rejoint l'interprétation marxiste de cet intérêt. L'une la conçoit comme la nécessité de compenser les déplacements géographiques et les mutations professionnelles liées à l'avènement progressif, puis de plus en plus brusques, de marchés concurrentiels (usines textiles à Manchester et Birmingham...). La théorie marxiste plus abruptement la comprend comme la nécessité de renouveler la force de travail.

Dans le deux cas, prendre en charge, même à minimum, la pauvreté, relève d'abord d'un impératif catégorique d'ordre économique.

La pauvreté est une menace pour la prospérité de tous parce qu'elle est sous-optimale pour un économiste classique (que Marx était également) qui respecte le dogme ricardien. L'optimum d'organisation d'une société correspond à la situation où la somme des bien-être des individus la composant est maximale. Il faut donc résorber au mieux la pauvreté, sans que la déperdition de bien être subséquente soit bien sûr supérieure.

On notera en passant qu'il s'agit encore à l'époque de l'optimum des bien-être, et non pas des revenus.

Ce souci nouveau - i.e. renouvelé dans sa forme - de la pauvreté né avec la pensée libérale et plus largement encore avec la transformation de longue haleine des sociétés occidentales en sociétés individualistes (cf. Louis Dumont, « Essais sur l'Individualisme ») depuis la Réforme protestante en

passant par la Révolution et l'idéalisme kantien, va peu à peu trouver une forme expurgée à l'époque contemporaine.

Avec le système beveridgien se met en place une véritable politique d'assistance aux pauvres, dont le programme national de la Résistance constituera un miroir ad hoc.

Peu à peu des mesures de prise en charge de la pauvreté verront le jour dans les démocraties occidentales, connaissant un point d'orgue en France avec la mise en place du RMI en 1989. A l'opposé le système communiste qui vit lui dans l'illusion égalitaire, ne connaît pas officiellement la pauvreté.

En France, lorsque les politiques publiques sont insuffisantes (et elles le sont), se structurent des associations dédiées, d'origine confessionnelle (Petits frères des Pauvres, Secours catholique...) ou non (Secours populaire, Fondation Abbé Pierre, Restaus du Cœur) dont l'activité, pratique comme médiatique, renforcera et la prise de conscience et les moyens de la lutte.

Mais encore faut-il s'entendre sur ce à quoi l'on s'adresse ? D'abord purement pratique (les associations ciblent avant tout les sans-abris, les populations des bidonvilles), l'enjeu devient très tôt théorique. Lorsque des politiques publiques sont généralisées, il faut s'entendre sur « qui est pauvre ».

Alors que les institutions internationales se réfèrent principalement à un critère de pauvreté absolu (1\$ par jour, puis 1.25 \$ par jour), les instituts économiques, observatoires et institutions européennes privilégient une notion de pauvreté relative, exprimée en pourcentage (avec trois seuils en fonction des comparaisons voulues à 40 % - grande pauvreté -, 50 % et 60 %) du revenu médian. Ce revenu relatif prend mieux en compte (puisqu'il évacue) les problèmes de parité, de pouvoir d'achat et surtout de coût de la vie, même si cela reste insuffisant (percevoir le RSA socle en Seine-Saint-Denis ou dans le Cantal n'est pas équivalent !).

A cette aune, la France avec 14.3 % de taux pauvreté (à 60 % du revenu médian, le plus couramment utilisé) se situe parmi les meilleurs élèves au niveau international, même si ce taux proclamé n'inclut pas les DOM (qui le feraient monter de plus de 1 %), et s'il se dégrade depuis 2005 et plus notablement depuis 2008.

Mais la richesse, relative, d'une comparaison internationale, provient de ce qu'elle offre une réponse objectivable à la question posée : en règle générale (avec quelques exceptions notables bien sûr, mais facilement explicables, pays du Golfe...) les pays où le taux de pauvreté relatif est le plus faible sont aussi les plus prospères ! Les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, la République Tchèque (avec un taux de pauvreté inférieur à 10 %) sont à la fois des pays aux inégalités faibles et qu'on peut qualifier de prospères (même pour la République Tchèque à l'aune internationale).

Plus éclairante encore serait le calcul de la corrélation (ou d'une simple régression linéaire) entre le revenu disponible net d'un pays et l'écart inter décile (entre les 10 % des revenus les plus faibles – plus élevés) ou le coefficient de Gini. Aux exceptions déjà signalées ajoutons les Etats-Unis par exemple, mais pour trouver que sur les vingt pays les plus riches se trouvent peu de pays inégalitaires.

Bien évidemment la « richesse d'une Nation », lorsque la tradition s'y est implantée, permet de dégager les moyens budgétaires de la lutte contre la pauvreté. Mais les facteurs historiques de la construction de l'Etat sont également déterminants.

Le critère de pauvreté relative permet certes les comparaisons internationales, neutralise quelques biais (taux de change et leur évolution, coût de la vie), mais paraît néanmoins insuffisant pour qualifier toutes les formes et occurrences de la pauvreté.

D'autres symptômes de la pauvreté peuvent y être avantageusement associés pour mieux dessiner les contours de la population touchée, du plus critique au moins crucial : journées sans repas complet (et corrélativement recours à l'aide alimentaire), mal-logement, précarité énergétique, capacité à recevoir des amis ou à partir en vacances...

Plus difficilement mesurables, ces critères néanmoins ont le grand intérêt de lever partiellement le voile sur les multiples dimensions de la pauvreté, que le critère de pauvreté monétaire, absolu comme relatif, ne parvient pas à cerner.

Si prospérité notamment mais aussi pauvreté font écho principalement à des situations matérielles, la pauvreté recouvre une multiplicité de dimensions qui la rendent d'usage délicat, ou selon les propos de Serge Paugam, d'une valeur heuristique faible.

Au-delà des difficultés matérielles certes déterminantes, le spectre se dessine derrière les facteurs économiques de l'éloignement social, voire de l'exclusion.

Qui elle ne menace pas uniquement la prospérité de tous, mais peut engendrer l'anomie.

C'est de cette menace que se préoccupent plus encore les penseurs d'idéologie solidariste, principalement sociologues (Emile Durkheim étant le plus fécond), ou politiciens (Léon Bourgeois, président du Conseil en 1895-1896), qui cherchent à combattre la pauvreté comme isolement social avant tout. La thèse s'en trouve exprimée dans le premier ouvrage de référence sur la pauvreté, la célèbre dissertation de Georg Simmel (1908).

La pauvreté n'y est pas principalement visée comme différentiel de ressources par rapport à un revenu médian, mais comme conséquence aux multiples aspects (sociaux, économique, culturel) d'une société libérale qui n'assume plus l'impératif de solidarité, qu'il soit familial, corporatiste, communautaire, professionnel ou national.

En poursuivant l'idée l'on pourrait avancer que la pauvreté n'est certes pas née avec l'époque moderne, mais elle est devenue d'autant plus sensible que les mécanismes de solidarité dits traditionnels se sont délités voire ont bel et bien disparu.

La prospérité de tous serait tout autant menacée par la pauvreté que par la progressive dissolution de formes élémentaires de socialisation.

A cet égard la complexité des rapports qu'entretiennent les religions avec la notion de pauvreté est éloquente.

Dans la plupart d'entre elles la pauvreté est une préoccupation à prendre en charge (les hospices, la charité, la mendicité qui constitue une des cinq obligations du musulman notamment) mais aussi un idéal à atteindre.

Le dénuement qui confine à la pauvreté est une aspiration très claire de l'hindouiste (brahmane notamment), du jaïn ou du bouddhiste, il surgit de manière tout aussi régulière et forte dans les débats qui forgent l'histoire du christianisme, avec une apogée au XIII<sup>ème</sup> siècle avec la création des ordres mendiants (franciscains, dominicains, voire l'extrémisme des fraticelles).

Dans ces perspectives, la pauvreté couplée à l'individualisme menace la cohésion sociale plus encore qu'elle menace la prospérité, qui serait réduite à un coût social (celui des minima sociaux, ou du chômage par exemple) adjoint à un coût économique (celui de la main d'œuvre mal ou inemployée).

A ce titre, les travaux d'économistes (Rapport Stiglitz-Amertya Sen, 2008, ou les travaux d'Esther Duflo), qui visent à établir des critères plus holistes (intégrant des facteurs éducatifs, ou de bien-être, comme l'Indice de développement humain) apportent une vision plus féconde de ce que la pauvreté coûte à une société donnée.

La fantastique réduction de la pauvreté au niveau mondial depuis une vingtaine d'années, et qui permet de s'enorgueillir un des objectifs du millénaire pour le développement ne doit pas faire illusion. Elle tient avant tout et principalement au taux de croissance haletant de quelques pays, notamment la Chine (mais aussi l'Indonésie, le Vietnam, ou plus avant le Brésil) qui peut se targuer en moins de trente ans d'avoir fait sortir 700 millions de personnes de la pauvreté.

Mais cette dimension purement monétaire est dans ce cas notablement insuffisante, si l'on ne prend pas en considération les coûts associés, notamment environnementaux, urbanistiques, sociaux voire même en qualité de vie.

C'est pourquoi, la pauvreté se doit d'être appréhendée dans ses composantes, et notamment sociales, ethniques, territoriales. Il est particulièrement révélateur qu'en France elle touche principalement les chômeurs bien sûr, mais les immigrés et étrangers presque aussi fortement, comme les familles monoparentales ou les étudiants. Cette structuration de la pauvreté est beaucoup plus éloquente des malaises d'une société qu'un taux globalement satisfaisant qui s'établirait autour de 14.3 %.

La dimension territoriale est aussi déterminante, puisqu'elle se concentre dans des zones péri-urbaines fragiles (Seine-Saint-Denis, quartiers Nord de Marseille) ou des zones rurales progressivement privées de leur attractivité (Cantal, Lozère, Ardèche...). L'action publique de proximité à ce titre est déterminante à la fois dans le diagnostic et les moyens de contrecarrer la pauvreté, plus difficilement circonscrite à un niveau national. Les centres d'action sociale par exemple assument l'essentiel de l'aide alimentaire, et les départements sont les principaux gestionnaires d'une aide sociale cruciale pour la cohésion du territoire, même si elle doit être réaménagée.

La pauvreté est une notion qui paraît parfois aussi conjoncturelle que les crises qui l'alimentent. Elle est suivie et envisagée de manière toujours plus précise par les pouvoirs publics et les associations notamment, mais échappe, et échappera, comme une courbe asymptotique, à son éradication totale. Et là n'est pas le but ultime à conquérir, en 2030 au niveau mondial, comme peut être auparavant en France. La pauvreté nuit à la prospérité non simplement par ce qu'elle génère un coût économique ou des externalités négatives, mais par ce qu'elle distend, parfois insidieusement, le

lien social et met en jeu les mécanismes de solidarité, qui périclitent lorsqu'on les assimile abusivement à de l'assistanat.

Si les moyens de la contrarier sont plus ciblés et efficaces, ce dont on ne peut que se féliciter, il ne faut pas sous-estimer la résilience qu'a son impact malheureux dans la conscience collective.